

**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le : 4/07/01

**Séance du 29 juin 2001  
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général,  
Jean-Paul VOGEL

**PRESENCE**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 29 juin 2001 à 18 h 30 à la salle des séances à la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

**Commission n°1 : finances et personnel**

**↳ Compte administratif 2000 du District du Grand Besançon :**

Le compte administratif 2000 du District du Grand Besançon est adopté par le Conseil de Communauté tel que présenté dans le rapport.

**↳ Compte de gestion 2000 du comptable :**

Le Conseil de Communauté adopte le compte de gestion dressé par le receveur.

**↳ Affectation du résultat :**

Le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2000 qui s'élève à 4 327 442,84 francs en recettes d'investissement au budget 2001.

#### ↳ Décision modificative n°1 :

Le Conseil de Communauté décide de régulariser les recettes de fonctionnement (+ 13 991 596 F) et d'augmenter d'autant l'autofinancement ; suite à l'achat de locaux au 6° étage, le Conseil de Communauté décide d'augmenter les dépenses d'investissement de 8 180 000 francs.

Au vu des résultats du compte administratif 2000, le déficit d'investissement repris est réduit de 311 140,30 francs et l'excédent de fonctionnement affecté est augmenté de 136 521,09 francs.

En conséquence, le recours prévisionnel à l'emprunt est réduit de 6 259 257,39 francs.

#### ↳ Indemnités du comptable de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - reprise et modification de la délibération districale du 28 mars 1997 :

Par délibération du 28 mars 1997, le District du Grand Besançon a décidé d'octroyer une indemnité au receveur de Besançon Municipal à raison de 75 % de l'indemnité maximale.

Le Conseil de Communauté décide de proroger l'indemnité du comptable de la collectivité et le taux de 75% de l'indemnité maximum.

#### ↳ Cession de matériel réformé :

Dans le cadre de la cession de petits équipements mis à disposition par la Ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour assurer la compétence transports, le Conseil de Communauté décide d'affecter les recettes dans le budget annexe transport et de tenir compte de cette sortie dans l'inventaire.

#### ↳ Lancement de la procédure relative à l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) :

Le Conseil de Communauté autorise le Président à lancer la procédure relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail.

#### ↳ Accompagnement de la démarche A.R.T.T. par un consultant :

Le Conseil de Communauté autorise M. Le Président de la C.A.G.B. à signer toutes les pièces utiles à la conclusion de la convention entre la C.A.G.B. et la Sté JMA pour un accompagnement de 6 jours pour un montant de 42 530 F HT.

#### ↳ Liste des emplois permanents :

Le Conseil de Communauté valide la liste des emplois permanents

#### *Commission n°2 : économie*

#### ↳ Adhésion au réseau L.U.M.I.E.R.E avant création du Syndicat Mixte L.U.M.I.E.R.E. - Désignation du signataire de la convention :

Le Conseil de Communauté autorise le 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué à signer la convention de partenariat au Réseau L.U.M.I.E.R.E. et à signer les actes relatifs à l'adhésion de la C.A.G.B. au Syndicat Mixte L.U.M.I.E.R.E. conformément à la délibération du Conseil Districale du 22 décembre 2000.

**↳ Le transfert de la compétence Economie à la Communauté d'Agglomération - Information sur la démarche :**

Le Conseil de Communauté prend connaissance de la démarche telle que présentée dans le rapport.

**↳ Projet de convention de conseil et d'assistance juridico-financière pour le transfert des charges relatives à l'économie :**

Le Conseil de Communauté décide d'autoriser le Président à signer une convention avec le Cabinet FCL.

**↳ Avenant n°3 au Contrat de Délégation de Service Public des Transports Urbains du 22 mars 1999 :**

L'avenant n°3 a pour objet de définir le contenu ainsi que les conditions de rémunération des missions complémentaires qu'exercera la Ctb dans le cadre de l'extension du périmètre des transports urbains à la Communauté d'Agglomération.

Ces missions sont les suivantes :

- information et communication sur l'ensemble du réseau
- études à caractère récurrent sur le nouveau périmètre
- accompagnement de l'extension de services spéciaux sur le nouveau périmètre (ex : Evolis Gare).

Le Conseil de Communauté valide la réalisation de cet avenant n°3 au contrat Ctb et autorise le Président à signer l'avenant.

**↳ Projet de convention avec le Conseil Général du Doubs pour le financement de la desserte en transport scolaire de la Communauté :**

Le Conseil de Communauté décide :

- la réalisation d'une convention liant la C.A.G.B. au Conseil Général pour le financement de la desserte en transports scolaires sur le PTU de la Communauté,
- d'autoriser le Président à engager la négociation avec le Conseil Général sur les modalités de cette convention
- d'autoriser le Président à signer la convention.

**↳ Projet de convention avec les communes de Devecey et Geneuille :**

Dans un souci de continuité de service public, et dans l'attente que les communes de Devecey et Geneuille puissent assumer le montage de leur propre réseau de transport, le Conseil de Communauté décide la réalisation d'une convention de prestation de service entre la C.A.G.B. et les communes précitées visant à desservir ces deux communes au moyen du réseau de la Communauté. Les prestations effectuées par la Communauté seront facturées au coût réel à ces deux communes.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer cette convention.

**↳ Projet de convention avec le Conseil Général du Doubs pour une compensation financière de la DGD départementale perçue au titre des transports scolaires :**

Par les lois de décentralisation, sur le périmètre urbain de la Ville de Besançon, la Dotation Générale de Décentralisation est versée directement par l'Etat à la Communauté d'Agglomération. En revanche, sur les 56 communes périurbaines, la DGD continue toujours d'être versée au Conseil Général.

Dans ce contexte, et afin que la Communauté d'Agglomération puisse assurer et financer pleinement les transports scolaires, le Conseil de Communauté décide la passation d'une convention avec le Conseil Général du Doubs visant à assurer le versement par celui-ci à la Communauté d'une compensation

financière équivalente à la DGD qu'il perçoit au titre des transports scolaires sur les 56 communes périurbaines de l'agglomération ; cette convention fixera les modalités de versement et son montant. Le Conseil de Communauté autorise également le Président à signer cette convention.

#### **↳ Passation de contrats avec les dépositaires TGB :**

Ces contrats fixent les conditions de vente des titres, d'accueil des clients et de rémunération du dépositaire.

Le Conseil de Communauté valide :

- la passation de contrats avec les dépositaires actuellement en place
- la possibilité d'élargir au cas par cas le réseau de dépositaires en fonction des besoins des usagers
- l'autorisation à donner au Président de signer les contrats liant la Communauté aux dépositaires.

#### **↳ Marché négocié pour "l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du nord de l'agglomération" suite à appel d'offres infructueux :**

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur l'autorisation à donner au Président pour signer toutes les pièces liées à la passation d'un marché négocié suite à appel d'offres infructueux pour "l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du nord de l'agglomération".

#### **↳ Avenant n°1 au Lot n°1 du marché "exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines" :**

De nouvelles dessertes en transport semblent indispensables au regard du nombre d'enfants et de la qualité médiocre des cheminements piétonniers susceptibles de proposer une alternative pour des enfants en bas âge.

De ce fait, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur la réalisation d'un avenant n°1 au Lot n°1 du marché "exécution des services transport public de voyageurs des communes périurbaines" et autorise le Président à signer cet avenant.

### **Questions diverses**

#### **↳ Délégués suppléants de la commune de Miserey Salines :**

Le Conseil de Communauté installe :

- M. Jean-Claude GUILLET, comme suppléant de M. Marcel FELT
- Mme Ada LEUCI, comme déléguée suppléante de M. Denis JOLY

#### **↳ Avis de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le Schéma Directeur :**

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur le Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine.

#### **↳ Adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans au SYBERT - avis de la C.A.G.B. :**

Le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans au SYBERT.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 132

**Etaient présents :** ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Christian SANCHEZ - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Danielle DE SEDE (suppléante de Joël ROY) - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Jean-Loup COLY, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Safia N'MINEJ, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Catherine PUGET, Michel ROIGNOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE, Nicole WEINMAN - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC (suppléant de Michel POULET) - BRAILLANS : Alain BLESSEMILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Alain CARRY - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Louis CORLET (suppléant de Claude VOIDEY) - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENOUD - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Claude FORESTIER (suppléant de Jean-Pierre PROST) - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - LA CHEVILLOTTE : Claude SAVONET (suppléant de Jean PIQUARD) - LA VEZE : Philippe CHANAU - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Jean-Claude GUILLET (suppléant de Marcel FELT), Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAZ : Jean-Pierre MARTIN, Jean-Claude PLANCON (suppléant de Daniel ROLET) - NOVILLARS : Philippe BELUCHE (suppléant de Raymonde BOURLON) - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Laurent MAGI (suppléant d'Eric GRAVIER) - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Albert DEPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Evelyne CHAILLARD (suppléante de Charles BATISTE)

**Etaient absents :** AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - BESANÇON : Denis BAUD, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Alexandre CHIRIER, Marie-Marguerite DUFAY, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Lucille LAMY, Bruno LEGEARD, Jacques MARIOT, Frédérique MOZER, Marcel POCHARD, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Danièle TETU, Corinne TISSIER - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN - LARNOD : Claude CARMILLE - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - NOVILLARS : Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROUTELE : Pierre DAGON-LARTOT - SERRE-LES-SAPINS : Nicole BARBEAU - THISE : Claude BULLY -

**Secrétaire de séance :** Safia N'MINEJ

**Procuration de vote :**

**Mandants :** Denis BAUD ; Patrick BONTEMPS ; Martine BULTOT ; Marie-Marguerite DUFAY ; Françoise FELLMANN ; Abdel GHEZALI ; Lucille LAMY ; Frédérique MOZER ; Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN ; Jean ROSSELOT ; Danièle TETU ; Corinne TISSIER ;

**Mandataires :** Safia N'MINEJ ; Jean-Claude CHEVAILLER ; Marie-Odile CRABBE-DIAWARA ; Annie MENETRIER ; Jean-Louis FOUSSERET ; Jean-Claude ROY ; Nicole DAHAN ; Catherine BALLOT ; Pascal BONNET ; Françoise BRANGET ; Karine GEIGER ; Françoise PRESSE